

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

cerfa

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale					
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :			
	1. Intitulé du projet				
Rénovation du poste 63 000 / 20 000 volts d					
·					
2. Identification du	(ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou d	es) pétitionnaire(s)			
2.1 Personne physique					
Nom	Prénom				
2.2 Personne morale					
Dénomination ou raison sociale	ENEDIS				
Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale	Fabrice MASSOT (MOAD PS)				
RCS / SIRET 4 4 4 6 0 8 4	4 0 1 2 7 1 Forme juridiqu	ue SA			
Joigne	z à votre demande l'annexe obligato	ire n°1			
	u des seuils et critères annexé à l'article F imensionnement correspondant du proje				
N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard				
	(Préciser les éventuelles rubriques issues d Rénovation du poste 63 000 / 20 000 volts a				
	site aux normes environnementales et acou				
	possibilité d'y ajouter un 3° transformateur.	•			
63 kilovolts, à l'exclusion des opérations					
qui n'entraînent pas d'augmentation de					
la surface foncière des postes					
	4. Caractéristiques générales du projet				
Doivent être annexées au présent formule 4.1 Nature du projet, y compris les éventu	aire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 July travaux de démolition	l du formulaire			
Extension de l'emprise du poste électrique		Iveau hâtiment et déplacer les hancs			
transformateurs. Cette extension se fera à l'		iveau batiment et deplacer les banes			
Le nouveau bâtiment sera implanté à l'est c		prise.			
De nouveaux transformateurs à bruit réduit		e. Ils disposeront de bacs récupérateurs			
étanches et seront entourés de murs pare-f	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·				
Des grilles HTA seront construites à proxim					
Un emplacement sera réservé pour pouvoir Les nouveaux bancs transformateurs et les					
mise en place au sein du site. Un bassin de					
Les gradins de condensateurs seront suppr	•	•			
La clôture grillagée sera remplacée coté suc					
A l'issue des travaux, le bâtiment actuel sera					
évacués. Deux habitations et leur dépendar	ices situees dans rextension d'emprise serc	ont egalement demolies prealablement.			

4.2 Objectifs du projet
Rénovation du poste et mise aux normes environnementales et acoustiques
4.3 Décrivez sommairement le projet
4.3.1 dans sa phase travaux
Les travaux débuteront par la démolition des maisons acquises par Enedis, le terrassement de la nouvelle emprise, l'extension de
la clôture en palplanche, et la mise en place du nouveau portail.
ia ciotare en parpianene, et la mise en piace da noaveau portain.
S'en suivront la construction des nouveaux bancs transformateurs avec bacs étanches et du nouveau bâtiment, la réalisation des
grilles HTA, la mise en place de la fosse déportée et du bassin de rétention, ainsi que les travaux de génie civil (reprise du réseau
de drainage, raccordement des bacs à la fosse).
Les nouveaux transformateurs seront ensuite mis en place dans leurs loges.
μ
Les derniers travaux de génie civil (réseaux électriques entre transformateurs et bâtiment) seront alors effectués.
Les definiers travaux de genie civil (reseaux electriques entre transformateurs et battiment) seront alors enectues.
Enfin, le bâtiment et les bancs transformateurs actuels seront démolis et leur emprise sera remise en état.
A terme, un 3° transformateur pourra être installé dans une loge et les équipements nécessaires (grille HTA, équipements
électriques) seront construits. Une nouvelle salle HTA serait alors ajoutée au nouveau bâtiment.
4.3.2 dans sa phase d'exploitation
En phase d'exploitation, le poste générera moins de nuisances acoustiques et moins de risque de pollution des eaux.
Sa fréquentation par du personnel correspondra à des opérations de maintenance et/ou de contrôle.

4.4 A quelle(s) procédure(s) adminis	strative(s) d'autorisation le proiet a-t-	il été ou sera-t-il soumis ?				
La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).						
Le projet sera soumis à permis de construire.						
4.5 Dimensions et caractéristiques du	projet et superficie alobale de l'opérat	ion - préciser les unités de mesure utilisées				
	deurs caractéristiques	Valeur(s)				
Extension de l'emprise du poste	•	3 000 m ²				
Hauteur du nouveau bâtiment		6,34 m				
Hauteur des nouveaux murs pare-feu	(loge)	5,00 m				
4.6 Localisation du projet						
Adresse et commune(s)	Coordonnées géographiques ¹	Long. 05° 17'96"E. Lat. 48° 77' 03"N				
d'implantation		-				
Chemin de Nauchamp 55 000 Bar-le-Duc	Pour les catégories 5° a), 6° a), k et c), 7°a), b) 9°a),b),c),d),	b)				
33 000 Bai-le-Duc	10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 34°	,				
	38° ; 43° a), b) de l'annexe à					
	l'article R. 122-2 du code de l'environnement :					
	Tenvilonnement.					
	Point de départ :	Long ° ' " _ Lat ° ' "				
	Point d'arrivée :	Long ° ' " _ Lat ° ' " _				
	Communes traversées :					
	loignez à votre demande les anr	nexes n° 2 à 6				
		<u></u>				
4.7 S'agit-il d'une modification/exten	sion d'une installation ou d'un ouvra	ge existant ? Oui 🗙 Non				
4.7.1 Si oui, cette installation o	ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d	d'une évaluation Oui Non X				
environnementale ?						
472 Si qui décrives comme incure	ant los					
4.7.2 Si oui, décrivez sommaireme différentes composantes de votre						
indiquez à quelle date il a été au						

Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?		X	Les ZNIEFF les plus proches, à savoir la ZNIEFF de type 2 « Côteaux de Bar-le-Duc à Ligny-en-Barrois» et la ZNIEFF de type 1 « Pelouse des Epinottes à Naives-Rosières », se situent respectivement à plus de 1,8 km au sud-est du poste, et à plus de 2 km au nord-est.
En zone de montagne ?		X	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?		X	
Sur le territoire d'une commune littorale ?		X	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?		X	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?		X	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?		X	Le Site Patrimonial Remarquable couvrant la ville haute est largement éloigné du poste (> 1,3 km) et le monument historique le plus proche est situé à plus de 650 m.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		×	

Dans una communa			Bar-le-Duc est couverte par le Plan de Prévention des Risques inondation de l'Ornain révisé le 06 avril 2006 mais le poste n'est pas concerné.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT)? Si oui, est-il prescrit ou approuvé?	X		revise le 00 avril 2000 mais le poste mest pas concerne.
Dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
Dans une zone de répartition des eaux ?		X	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?		X	
Dans un site inscrit ?		X	Le site inscrit de Bar-le-Duc est éloigné de 1,2 km du poste
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?		X	Les sites Natura 2000 les plus proches correspondent à la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) « Gîtes à chiroptères des carrières du Perthois » et à la Zone de Protection Spéciale (ZPS) "Forêts et étangs d'Argonne et Vallée de l'Ornain" qui se situent respectivement à plus de 6,5 km et 7 km du poste.
D'un site classé ?		X	Les sites classés de Bar-le-Duc sont largement éloignés du site (>1,3 km)

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il <u>susceptible</u> d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Veuillez compléter le tableau suivant :					
Inciden	ces potentielles	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel	
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?		X		
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?		X	Les travaux ne modifieront pas l'écoulement des masses d'eau souterraines. Les eaux pluviales du site, ainsi que les eaux de ruissellement du nouveau bâtiment, rejoindront un bassin de rétention enterré d'environ 22 m² soit 22 m3 qui sera créé au sein du site, sous piste. Ces eaux seront ensuite évacuées, via une nouvelle canalisation, vers le réseau public.	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	X		La nouvelle emprise à englober nécessitera des travaux de décaissement assez importants, notamment pour implanter les nouveaux bancs transformateurs dans la pente du versant. Ils seront installés sur une plateforme inférieure, séparée par des murs de soutènement du reste du site. La réalisation du bassin, des grilles HTA, du nouveau bâtiment, des nouvelles clôtures, de la fosse déportée nécessiteront également des mouvements de terre. La terre végétale sera conservée pour être réutilisée. Quant aux terres excédentaires, elles seront conduites en décharge contrôlée.	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous- sol ?	X		Un apport de matériaux sera nécessaire pour réaliser l'extension de la plateforme et pour remettre en état le site après les démolitions (gravillons).	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante: faune, flore, habitats, continuités écologiques?		X	Les travaux entraîneront la suppression d'un jardin-verger et d'une friche herbacée. L'impact de la perte d'habitats sera faible car aucune espèce remarquable n'est recensée au sein de ces espaces et car d'autres surfaces similaires se situent dans les environs immédiats. Des haies autour d'une maison à démolir et de la parcelle enherbée d'Enedis seront aussi supprimées. La faune fréquentant les abords du site pourra être dérangée durant le chantier mais la gêne sera temporaire et localisée. Elle sera réduite en programmant l'abattage des arbres et des haies en dehors de la période de reproduction des oiseaux qui s'étend de mars à août.	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site?			Le projet n'aura aucun impact direct ou indirect sur les habitats ou les espèces des sites Natura 2000 les plus proches en raison de la faible ampleur des travaux, de leur aire d'influence restreinte et de la distance les séparant du poste (6,5 km minimum).	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?		X	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	Prélèvement d'une surface de jardin-verger et d'une friche herbacée correspondant à une parcelle d'agrément et à un espace actuellement inutilisé par Enedis, présents au sein d'une zone urbanisée.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?		X	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	\square	\boxtimes	La mise aux normes du site consistera en partie à mettre en place un système limitant le risque de pollution des eaux et du sol par l'huile contenue dans les transformateurs.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	×		Pendant les travaux: passage d'engins le long du chemin de Nauchamp et la rue de la piscine. Une signalisation sera mise en place. Passage de convois exceptionnels pour l'arrivée et l'évacuation des transformateurs. Les modalités seront définies en concertation avec la mairie et le conseil départemental.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	×		Les transformateurs actuels seront remplacés par des modèles à bruit réduit qui seront entourés de murs pare-sons sur 4 côtés (loges de 7 m de haut). Ils seront déplacés et les habitations les plus exposées seront démolies suite à leur acquisition. Ainsi, l'étude acoustique prévisionnelle (jointe) prévoit que les dépassements d'émergence soient résorbés (avec les 3 transformateurs). Une campagne de mesure sera néanmoins réalisée après travaux. En phase travaux, l'arrêté du 12 mai 1997 modifié sera appliqué.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	X		Pendant les travaux, les engins peuvent générer des vibrations. Pendant la phase d'exploitation, un poste n'en génère pas.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?		X	Le SF6 présent dans certains appareils électriques est confiné dans des compartiments étanches. En cas d'incident, un rejet accidentel de faible quantité de SF6 est possible. Ce risque d'incident est très réduit du fait des dispositions constructives des appareils, de la télésurveillance permanente ainsi que de leur entretien régulier.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	X		En phase travaux, toutes les dispositions visant à éviter les rejets accidentels (huile) seront prises par les entreprises (vérification des engins,). En phase d'exploitation, les eaux pluviales des nouvelles surfaces imperméabilisées (bâtiment) seront collectées et évacuées vers le réseau public, tout comme les eaux de ruissellement du site. La fosse déportée recueillera l'huile en cas d'avarie d'un des transformateurs avant sa récupération par une entreprise spécialisée.
	Engendre-t-il des effluents ?	×		Durant les travaux : effluents liés à la base vie En phase d'exploitation : les eaux usées provenant du nouveau bâtiment seront évacuées vers le réseau public.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	×		Application de la réglementation en matière de gestion des déchets lors de la mise en œuvre du chantier, et notamment lors de la démolition des murs pare-feu actuel, du bâtiment et d'une partie de la clôture : filières de traitement choisies en privilégiant l'ordre hiérarchique (réduction à la source, préparation en vue de la réutilisation, recyclage, valorisation, élimination). En phase d'exploitation, un poste ne génère pas de déchet.

Patrimoine /	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	X		Le poste se situe dans un seuil de saisine archéologique fixé à 3 000 m². Un dossier présentant e projet a été transmis au Service Régional de l'Archéologie qui pourra réaliser, s'il l'estime nécessaire, des opérations préventives de prospection. Dans tous les cas, si des découvertes fortuites ont lieu lors des travaux, la mairie en sera immédiatement informée et des mesures conservatoires seront prises dans l'attente d'une éventuelle visite de spécialiste
Cadre de vie / Population	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	X		Le projet nécessitera la démolition de deux habitations et de leurs dépendances implantées au sein de la surface concernée par l'extension ; les parcelles bâties sont déjà acquises par Enedis. Ces parcelles dédiées actuellement à l'habitat seront désormais incluses dans l'emprise du poste sans nécessiter de modification de zonage du PLU.
6.2 Les incide approuvés		fiées c	ιυ 6.1	sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou
Oui	Non X Si oui, décri	vez les	quelles	S:
6.3 Les incide	ences du proiet identif	iées au	ı 6.1 sc	ont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?
Oui	Non X Si oui, décr			

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments):

Dans le cadre de son engagement en faveur de la préservation de l'environnement et sa responsabilité sociale d'entreprise, Enedis, entreprise certifiée ISO 14001, s'assurera que les entreprises qui réaliseront les travaux auront bien procédé à une analyse environnementale de leurs travaux et vérifieront la bonne mise en œuvre sur le chantier des mesures qu'elles auront indiquées par des contrôles réguliers tout au long du chantier.

Les matériaux issus de la modification de la clôture et des démolitions feront l'objet d'une gestion adaptée des déchets : tri, et réutilisation éventuelle avant évacuation en décharge.

Les rejets accidentels d'huile des nouveaux transformateurs et des nouvelles grilles HTA seront évités grâce à la mise en place de bacs récupérateurs étanches qui seront reliés à une fosse déportée qui sera mise en place au sein du site. Toutes les mesures seront prises lors des travaux et des arrivées et évacuations des transformateurs pour s'affranchir de tout risque de fuite accidentel. Un bassin sera, par ailleurs, réalisé pour collecter les eaux pluviales du site avant évacuation vers le réseau public. Les transformateurs seront déplacés et remplacés par des transformateurs à bruit réduit qui seront entourés de 4 murs pare-sons pour résorber l'émergence sonore du poste. Les maisons les plus exposées seront démolies après avoir été acquises par Enedis. La notice environnementale réalisée pour ce projet ainsi que l'étude acoustique sont jointes en annexes complémentaires.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est situé en dehors de tout espace naturel remarquable (Znieff, Natura 2000...) et de toute zone à risque (inondation, mouvement de terrain...).

Le prélèvement de surface sera assez important (3 000 m²) mais permettra de mettre le site aux normes environnementales (fosse déportée...) et acoustiques (nouveaux transformateurs à bruit réduit, déplacement des bancs...).

De plus, il concernera une surface en friche, propriété d'Enedis, et deux parcelles bâties déjà acquises à l'amiable.

Aussi, et compte tenu des mesures qui seront prises pour réduire les effets négatifs du projet (période de travaux adaptée pour l'avifaune...), Enedis estime que le projet ne portera pas atteinte à l'environnement, et qu'il peut donc être dispensé d'évaluation environnementale.

8. Annexes

8.	1 Annexes obligatoires	
	Objet	
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°,11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38°; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau;	
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe complémentaire 1 : Notice environnementale du projet se rattachant aux parties 4, 5 et 6 du formulaire

Annexe complémentaire 2 : Etude acoustique se rattachant à la partie 6. 1. Nuisances

Annexe complémentaire 3 : Vues aériennes et simulations

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Heillecourt

le, 22/03/2021

Signature

